

COVID 19: CONDUITE A TENIR EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS CHEZ UN ADULTE

- Un adulte présente des symptômes évocateurs: fièvre, toux, signes digestifs...
- Il prévient son responsable
- Il rentre immédiatement chez lui

LA PERSONNE DOIT REALISER UN TEST DE DEPISTAGE DANS UN CENTRE DE REFERENCE ET NE PEUT PAS REVENIR TRAVAILLER SANS LES RESULTATS DU TEST.

SI TEST NEGATIF

Retour au travail sur avis du médecin.

SI CAS CONFIRMÉ

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.

Des décisions de quatorzaines, de fermeture de groupe et de centre pourront être prises.